

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT**

**ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 Février 2023**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2023/02/06**

Date de la convocation	06/02/2023
	<b><u>Votes</u> : 21</b>
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le treize février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie  
- Mme GASC Carine à Mr VALERO Claude  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique  
- Mme RODES Magali à Mme GAVINET Isabelle  
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Désignation d'un représentant à Bas Rhône Languedoc

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de Bas Rhône Languedoc au sujet de la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL et de la personne ou le service compétent pour la préparation et la transmission des documents de notre collectivité afin de pouvoir transmettre le rapport des représentants du conseil d'administration, et de l'assemblée spéciale.

- A ce titre, il propose de nommer Monsieur Guy GAUBERT, représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL et le responsable du centre technique municipal, personne compétente pour la préparation et la transmission des documents de notre collectivité afin de pouvoir transmettre le rapport des représentants du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale de Bas Rhône,

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de désigner Monsieur Guy GAUBERT, adjoint au Maire, représentant au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL et le responsable du centre technique municipal, personne compétente pour la préparation et la transmission des documents de notre collectivités afin de pouvoir transmettre le rapport des représentants du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale de Bas Rhône,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :